



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
LYON

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION

ATTENTION :

**Il est toujours nécessaire de fournir les pièces suivantes
lorsque vous sollicitez un certificat de non opposition :**

Identification précise de l'opération pour laquelle vous souhaitez obtenir un certificat de non opposition,
La provision de 2,84 euros (y compris frais postaux) Ou bien 1,36 euros (si transmission par voie du Palais ou mise à disposition à l'accueil)
Pour une réduction du capital, copie du certificat de dépôt d'acte
Pour une transmission universelle du patrimoine, copie de la publicité dans un journal d'annonces légales
Pour une opération de fusion/scission, copie des insertions au BODACC pour chacune des sociétés concernées
Ou, le cas échéant, les informations concernant la publication de la fusion sur le site internet des sociétés concernées (attestation qui devra indiquer que la mise à disposition sur le site est intervenue dans des conditions de nature à garantir la sécurité et l'authenticité des documents et pendant une période ininterrompue ou que les dispositions de l'article R 236-2-1 du Code de commerce ont été respectées)

Toute réquisition incomplète vous serait retournée